

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE MEDIAN CONSULTING SPRL (IZICOM)

### Article 1 - Opposabilité des conditions générales

1.1. L'entièreté du texte des présentes conditions générales de vente fait partie intégrante des offres du vendeur ou de toute convention de vente conclue. Sauf stipulation expresse contraire, l'acheteur est censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses.

1.2. Toute dérogation ou modification aux présentes conditions sera sans effet si elle n'a pas été faite par écrit et acceptée par les deux parties.

1.3. Sauf accord écrit et accepté des deux parties, les présentes conditions prévalent à toutes autres conditions générales auxquelles l'acheteur entendrait soumettre la conclusion d'un contrat avec le vendeur.

### Article 2 - Formation du contrat

Tout catalogue ou liste de prix, tout renseignement fourni au client par téléphone ou en face-à-face, ne constituent pas des offres définitives et sont donnés sans engagement de la part du vendeur. Seule une offre de prix écrite, émanant du vendeur, spécifiant la prestation ou le produit fourni ainsi que son prix, engage le vendeur envers l'acheteur.

### Article 3 – Prix et facturation

3.1. A moins qu'il n'en soit disposé autrement, les prix pratiqués par le vendeur sont basés sur le montant en vigueur, au moment de la confirmation expresse de la commande des prix d'achat, des salaires, charges salariales, charges sociales ou charges publiques, prix du fret, primes d'assurances et autres coûts inhérents à la fourniture du produit ou du service commandé.

3.2. Aucune prestation ne sera réalisée par le vendeur avant la réception par celui-ci d'un bon de commande signé par l'acheteur et le paiement d'un acompte de 30% du montant total de la commande.

3.3. A moins qu'il n'en soit disposé autrement, les prix pratiqués par le vendeur ne comprennent pas les frais d'emballage, d'entreposage, de transport ou d'assurances.

3.4. Les prix sont exprimés en euros, hors tva.

### Article 4 – Force majeure

Le vendeur est libéré de son obligation de livraison en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas de survenance de tout événement indépendant de sa volonté ou soustrait partiellement à sa maîtrise. Sont notamment considérés comme cas de force majeure, les conflits du travail, y compris chez ses fournisseurs, ou ayant pour effet de bloquer ou d'entraver les voies de communication terrestres ou aériennes, les guerres, les incendies, inondations, effets de tempête ou d'orage, l'interdiction

d'exporter édictée par une autorité gouvernementale, les problèmes techniques tels que pannes de machines, pannes de serveur, pertes de données informatiques, les problèmes de télécommunications ou d'Internet.

### Article 5 - Délais de livraison

5.1. Les délais de livraison du vendeur étant établis en fonction des délais imposés par ses propres fournisseurs, celui-ci se réserve le droit de les prolonger sans préavis, si, le cas échéant, il devait subir un retard incombant à ses propres fournisseurs.

### Article 6 - Transport

6.1. Au moment où la marchandise quitte les magasins ou entrepôts du vendeur, ou ceux de ses fournisseurs, les risques sont transférés à l'acheteur. Le transport des marchandises n'a lieu, sauf stipulation expresse en sens contraire, que pour compte et aux frais de l'acheteur. Il appartient à l'acheteur d'assurer lui-même, à ses frais, les marchandises achetées.

6.2. L'acheteur doit faire valoir ses droits vis-à-vis du transporteur en cas d'avarie ou de perte, sans qu'il puisse, pour quelque motif que ce soit, refuser, diminuer, ou retarder le paiement des factures du vendeur.

### Article 7 - Réclamations

7.1. Les réclamations relatives à la conformité et aux vices apparents doivent être faites dans les 48 heures de la réception de la marchandise.

7.2. Les réclamations relatives aux vices cachés devront être formulées dans les 8 jours calendriers au plus tard à partir du moment où l'acheteur aura découvert le vice.

7.3. Toutes les réclamations devront être introduites, par lettre recommandée, en déclarant de manière précise la nature et la motivation des griefs, et en se référant au numéro de la note d'envoi.

7.4. A défaut du respect des dispositions énoncées ci-dessus, les réclamations ou protestations formulées par l'acheteur ne seront pas prises en considération et aucun retour de marchandises ne sera accepté.

### Article 8 - Retour de marchandises

8.1. En cas de réclamations, aucune marchandise ne peut être renvoyée sans l'accord écrit préalable du vendeur.

8.2. Les marchandises retournées doivent l'être franco de port, dans leur emballage d'origine et ne présenter aucune altération ou manque de pièces quelconques.

8.3. Toute altération décelable autorise le vendeur à refuser l'échange ou le remboursement.

### Article 9 - Annulation de la commande

9.1. Au cas où l'acheteur souhaite l'annulation de la commande ou la suspension des travaux, il fera part au vendeur de sa décision par lettre recommandée.

9.2. Quelles que soient les raisons invoquées par l'acheteur, la facturation portera dans ce cas sur l'ensemble des prestations déjà réalisées à ce moment là, majorée d'une indemnité de 20% du montant total à facturer pour le manque

à gagner encouru par le vendeur. Cette évaluation sera du seul ressort du vendeur.

#### **Article 10 - Paiements**

**10.1.** Les factures sont payables au comptant.

**10.2.** Le défaut ou le retard de paiement de tout ou partie d'une facture entraîne de plein droit et sans mise en demeure :

- l'exigibilité de toutes les autres factures, même non échues;
- une majoration de la somme due de 15%, à titre d'indemnité de recouvrement, sans toutefois que cette somme puisse être inférieure à 75 € ;
- la mise au débit de l'acheteur d'un intérêt de 12% l'an.

**10.3.** En cas de retard de paiement, les engagements du vendeur en matière de délai de livraisons sont annulés et ce dernier se réserve en outre le droit, sans mise en demeure préalable, de suspendre ses prestations jusqu'à la régularisation du paiement sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée.

**10.4.** Le règlement des factures intervient exclusivement entre les parties contractantes. Le vendeur ne pourra dès lors, en aucun cas, être tenu d'en poursuivre le règlement auprès de tiers.

**10.5.** Les intérêts échus des sommes dues depuis une année portent eux-mêmes intérêt.

#### **Article 11 - Réserve de propriété**

**11.1** Sans préjudice de l'article 6.1. relatif au transfert des risques, toutes les marchandises livrées restent la propriété du vendeur jusqu'au moment du paiement complet de la facture par l'acheteur, en ce compris les intérêts et tout autre montant dû en vertu des présentes conditions générales.

**11.2** L'acheteur accepte que les marchandises livrées, telles que brochure, dépliant ou produit imprimé - film, vidéo ou produit audio-visuel - cédérom, dvd, produit électronique ou site Internet - portent de façon discrète, mais visible, la marque du vendeur. L'acheteur accepte également que toute réalisation électronique comporte un lien actif vers le site Internet du vendeur.

**11.3** Sauf accord exprès entre parties, l'acheteur accepte que les services ou produits livrés soient mentionnés dans la liste des références du vendeur.

#### **Article 12 – Usage des produits**

**12.1** Les services et produits livrés par le vendeur sont destinés à l'usage prévu lors de la conclusion du contrat de vente. Tout autre usage de textes, d'images, de dessins, films, programmes ou logiciels, pages Internet, différent de celui prévu lors de la conclusion du contrat de vente sera notifié par écrit au vendeur. Ce dernier se réserve le droit de facturer à l'acheteur l'usage supplémentaire de ces services ou produits.

**12.2** L'acheteur s'interdit la cession ou la revente à des tiers, de textes, images, dessins, infographies, films, programmes ou logiciels, cédéroms, DVD ou pages Internet produits par le vendeur, sans en avoir demandé au préalable par écrit son accord au vendeur. Ce dernier se réserve le droit de facturer à l'acheteur l'usage supplémentaire de ces services.

#### **Article 12 - Clause résolutoire expresse**

Le vendeur pourra considérer le contrat comme résolu, sans mise en demeure préalable et sans qu'une intervention judiciaire quelconque ne soit nécessaire, et exiger la restitution du bien livré mais non encore payé comme étant sa propriété, le tout sans préjudice de son droit à une indemnisation des frais, dommages et intérêts, dans les cas suivants :

- si l'acheteur, de notoriété publique, devient insolvable et ne respecte plus ses engagements financiers ;
- si l'acheteur est déclaré en faillite, en liquidation, qu'il a introduit une demande de concordat ou que saisie a été pratiquée sur l'ensemble ou partie de sa propriété ;
- si l'acheteur décède ou est mis sous tutelle ;
- si l'acheteur ne respecte pas ses obligations, notamment celle de payer le prix, malgré une notification restée sans suite pendant huit jours calendriers ;
- si l'acheteur cesse ou cède ses activités ou une partie importante de celles-ci.

#### **Article 14 - Cession et substitution**

Le vendeur pourra substituer dans l'exécution de ses obligations toute autre personne juridique qu'il estime apte à exécuter le contrat.

#### **Article 15 - Divers**

**15.1.** La non validité ou l'inefficacité d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales n'entraînera pas la non validité, l'inefficacité ou la dissolution du contrat.

**15.2.** Les parties s'engagent à substituer, selon la bonne foi, aux clauses non valides ou inefficaces, d'autres qui réalisent dans la mesure du possible la même fonction.

**15.3.** Si la vente a été conclue par plusieurs acheteurs, ceux-ci sont tenus solidairement et indivisiblement à l'égard du vendeur.

#### **Article 16 - Droit applicable et attribution de compétence**

**16.1.** Tous nos contrats sont soumis exclusivement au droit belge.

**16.2.** Les litiges auxquels les présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu sont soumis exclusivement à la compétence des tribunaux de Bruxelles, et ce même dans l'hypothèse où l'une de parties a son siège ou domicile en dehors de la Belgique, ou si l'une des prestations doit être exécutée dans un pays autre que la Belgique.

✧ ✧ ✧

-----  
Izicom est une division de MEDIAN CONSULTING sprl,  
Rue du Beau Site, 25 – B-1390 Grez-Doiceau  
Tél : 010/22 44 77 – Fax : 010/22 99 77  
mail : [info@izicom.com](mailto:info@izicom.com) – [www.izicom.com](http://www.izicom.com)  
TVA: 478 390 043 – BNP Paribas Fortis: 001-3401321-92